

L'an deux mille vingt et un et le trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 27 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROJAS, Maire.

Présents :

Mesdames ALBERT Marie-Christine, ANGIARI Odile, CARRIER Angélique, CHANTRE Carine, CHEREAU Nathalie, HOSATTE Marine, RICHARD Véronique, ROJAS Angélique,  
Messieurs BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, NAHUM André, ROSSOGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absents Excusés avec pouvoir :

LAMOUR Jérôme pouvoir à ROJAS Angélique  
ROCHAS Pascale pouvoir à NAHUM André  
MOUQUERON Yanick pouvoir à FERREIRA Michel

Absents Excusés:

SAMOKINE Alicia

Secrétaire de séance : M. HOSATTE



**Mise à disposition du chapiteau et tarifs**

Madame La Maire explique à l'Assemblée que depuis 2019 la Commune a récupéré le chapiteau de la CCM et qu'elle a en charge sa mise à disposition auprès des collectivités et associations du territoire.

Elle demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer pour fixer les tarifs de cette mise à disposition, et l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISENT** Madame La Maire à signer les conventions de mise à disposition du chapiteau
- **ARRESENT** les tarifs de mise à disposition suivants :
  - location : 250 €
  - frais de montage : 250 € (par personnel communal habilité à monter ce type de structure)
  - caution : 500 €
  - gratuité pour les associations ayant leur siège social à la Motte d'Aveillans

COURRIER REÇU LE

11 JUIN 2021

38770 LA MOTTE D'AVEILLANS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission  
en Préfecture et de son affichage

La Maire,  
Angélique ROJAS

En Mairie, le 03 juin 2021  
La Maire,  
Angélique ROJAS

